L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine..$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

[illegible] les séances officielles de la Législature, [illegible] addition[illegible] de l'Abeille d'aujour-[illegible]

REVUE DE LA SEMAINE.

[illegible] semaine est loin de mériter le compliment [illegible] avons adressé à celle qui l'a précédée: elle [illegible] peu féconde en événemens et partant elle nous [illegible] très peu de nouvelles intéressantes. L'atten[illegible] publique a presque entièrement vécu sur les no[illegible] [illegible] que nous avions eu à peine le temps [illegible] mentionner samedi dernier et sur les nouvelles [illegible] arrivées ici dimanche. Le message du Pré[illegible] surtout a préoccupé la presse de toutes les par[illegible] l'Union; ni les éloges ni les critiques ne lui [illegible] manqué. Nous avons déjà exprimé notre opinion [illegible] ce document, et nous n'avons pas à y revenir. [illegible] nouvelles d'Europe n'ont indiqué dans la situa[illegible] [illegible] aucun changement qui mé[illegible] [illegible] mention particulière; la politique y suit son [illegible], sans éprouver de trop violentes secousses, et la [illegible] y est plus que jamais à l'ordre du jour. Les sé[illegible] du Congrès n'ont offert aucun intérêt; les deux [illegible] n'ont guère été occupées que de leur orga[illegible]. Un fait spécial que l'on ne saurait passer [illegible] silence, c'est que M. Henry Clay le glorieux [illegible] du Kentucky, ne fait partie d'aucun comité! [illegible] législature locale a montré bien plus d'activité [illegible] celle de Washington. La discussion de plusieurs [illegible] importantes y a commencé; et déjà plu[illegible] [illegible] adoptés. De ce nombre est l'Acte [illegible] la représentation des diverses pa[illegible] [illegible] Louisiane, dans la Chambre des Repré[illegible] [illegible] maintenant soumis à l'approbation [illegible] Parmi les résolutions présentées et [illegible], nous citerons celle qu'a faite au Sénat [illegible] M. Albert Hoa pour la révision de nos [illegible] criminelles; la nécessité de cette révision est gé[illegible] sentie; elle est destinée à mettre le Code [illegible] au niveau de notre Code Civil. La proposition [illegible] M. Hoa se combine parfaitement avec le bill pré[illegible] [illegible] à la Chambre des Représentans par [illegible] M. E. A. Canon, pour l'établissement [illegible] Cour d'appel en matière criminelle: ces deux [illegible] [illegible] l'un par l'autre et feront faire [illegible] à notre législation.

[illegible] n'a pas été sans intérêt; car [illegible] par la reprise de Zanetta, une repré[illegible] [illegible] Lammermoor et la première [illegible] de la Grâce de Dieu. La reprise du char[illegible] opéra d'Auber a été accueillie avec une vérita[illegible] faveur, et Mlle Calvé, forte à l'aise dans un rôle [illegible] parfaitement approprié aux ressources de son talent [illegible] montrée pleine de grâce et d'élégance. Lu[illegible] de Lammermoor a été exécutée d'une manière [illegible] satisfaisante: les duos et le septuor ont fait, com[illegible] toujours, un sensible plaisir. La Grâce de Dieu [illegible] vous le rappelez, le titre d'une charmante [illegible] de Mlle Pujet, romance qui a eu un succè[illegible] [illegible] d'attendrissement, deux auteurs ont eu [illegible] [illegible] de la mettre en action dans un peti[illegible] [illegible]. [illegible] de la Savoie, deux braves paysans vivent ave[illegible] [illegible] fille Marie qu'ils chérissent et qui mérite bien [illegible] amour; car elle est charmante sous tous les rap[illegible]. Un vieux marquis du voisinage se met un beau [illegible] dans la tête d'en devenir amoureux et de l'enle[illegible]. Pour déjouer les projets du séducteur, le père de Marie, sur l'avis du pasteur de l'endroit, se décide à [illegible] à Paris. Singulier moyen, je vous assure! [illegible] avec la bande joyeuse qui chaque an[illegible] [illegible] chercher comme on dit, fortune dans la capi[illegible] de la France. Marie est si jolie que, [illegible] [illegible] à la renaissance on l'admire, [illegible] on la fait venir dans les salons les plus bril[illegible] [illegible] chanter les romances de ses montagnes, et [illegible] tout le monde veut entendre et voir celle qu'[illegible] appelle la Perle de la Savoie. Le voyage de Ma[illegible] est loin de l'avoir mise à l'abri des dangers qui la menaçaient dans son pays; car le marquis l'a suivie et veut à toute force accomplir ses coupables desseins. Marie a bien deux protecteurs; l'un est son cousin Pierrot qui l'a accompagnée; l'autre est un certain M. André dont on ne connait pas trop l'origine. La [illegible] de ce dernier est pour la pauvre fille au [illegible] que la persécution du mar[illegible]. Marie aime en secret M. André! Mais, ô dé[illegible] [illegible] est un trompeur; il a fait [illegible] Marie qu'il était un simple Savoyard, et c'est [illegible] d'un grand seigneur. Marie assiste à un ba[illegible] de noces, et le marié est justement celui qu'elle aime. [illegible] ne peut supporter un pareil coup et devient folle. On comprend à quels développemens dramatiques prête cette situation; aussi à partir de ce moment l'in[illegible] va toujours croissant et l'on pleure sur le triste [illegible] de la pauvre Marie jusqu'au moment où, reve[illegible] dans les montagnes de la Savoie, elle recouvre [illegible] en attendant chanter à sa mère sa romance [illegible] La Grâce de Dieu. Vous voyez que c'est [illegible] touchante histoire; elle se poursuit [illegible] à travers cinq actes entremêlés de cou[illegible] [illegible] qui se plaisent [illegible] tristes et douces. La Grâce [illegible] mérite d'avoir ici la même destinée qu'au [illegible], et l'on doit savoir gré à l'admi[illegible] du choix qu'elle a fait de cette pièce ainsi que du soin avec lequel elle l'a montée.

LES BANQUES.

Les Banques paraissent, à l'heure qu'il est "d'être suffisamment amusées" du trouble qu'a occasionné parmi nous leur refus momentané de recevoir mutuellement leurs billets: toutes, à une seule exception près, [illegible] les billets des autres en paiement; toutes, à deux exceptions près, les reçoivent également à titre [illegible]. Nous ne sommes pas dans le secret de ces institutions; aussi ne pouvons-nous pas donner l'ex[illegible] de leur conduite de jeudi dernier; mais nous regardons toute l'affaire comme fort triste tout-à-la fois pour les banques et pour la communauté. Rien n'est plus facile pour les institutions financières que d'é[illegible] la confiance inspirée par leur circulation; peut-être aussi n'y a-t-il rien de plus difficile pour elles que de reconquérir cette confiance lorsqu'elles mêmes ont contribué à l'ébranler. Si donc les banques n'a[illegible] pas un puissant motif pour agir comme elles l'ont fait jeudi, elles ont joué un jeu bien dangereux. Si elles n'ont pas eu peur elles-mêmes, elles ont singulièrement alarmé la communauté, et par malheur [illegible] les porteurs de leurs billets [illegible] facilement qu'elles sauront s'être rassurées [illegible]. Ne serait-il pas convenable que les dif[illegible] directions, afin de sauver un peu les suites de la panique de jeudi et de rendre quelque sécurité au commerce adoptassent un système permanent pour le reste de la saison? Nous avons besoin pour les grandes transactions de notre place d'une circulation solide. Deux jours vont s'écouler avant la reprise des affaires espérons d'ici là un arrangement à l'effet de régler définitivement la réception du papier de banque pour le reste de la saison. Nous n'avons aucune raison de croire que la scène de jeudi se renouvelle; mais les banques elles-mêmes n'ont-elles pas quelque motif d'en craindre le retour?

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Vendredi, 24 décembre 1841.

Après la lecture du journal, M. [illegible] fait observer qu'il est déjà 11 heures, et qu'il n'y a que vingt-sept membres présens; qu'avec une telle minorité, il serait impossible de s'occuper d'aucune mesure tant soit peu importante, qu'il serait même assez difficile de maintenir un quorum. S'il en était autrement, il serait le premier à s'opposer à l'ajournement; mais puisque l'action de la chambre est entraînée par l'absence de la plupart des membres, il propose d'ajourner [illegible] qu'à lundi, à dix heures. La motion est adoptée, et la chambre s'ajourne.

Sinistre.—Nous apprenons verbalement qu'un incendie considérable a éclaté à Baton Rouge, jeudi dernier, et que environ 50 à 60 maisons ont été consumées par les flammes. On dit que le feu s'est d'abord déclaré dans le voisinage du bureau de poste et que cet établissement ainsi que le local occupé par la Branch Bank de Carollton ont été entièrement brûlés. Il ne nous a pas été possible de nous procurer des détails circonstanciés sur ce malheureux événement et de mettre sous presse.

Incendie.—Nous avons appris par les officiers du steamer Walnut Hills qu'un incendie s'est déclaré dimanche dernier à Yazoo (Mi.) 800 balles de coton sont devenues la proie des flammes.

Poids du pain.—Durant la semaine prochaine les boulangers devront donner trente trois onces de pain pour dix cents. Les pains de 2e qualité devront peser 25 pour cent en sus.

INTERIEUR.
CONGRES.

Le 14 décembre, le Président du Sénat a donné lecture de la liste des comités permanents pour la seconde session du vingt-septième Congrès. On sera sans doute bien étonné, en parcourant les noms des honorables qui les composent, de ne pas voir celui de [illegible] Clay. Serait-ce que l'honorable Sénateur du Kentucky a réellement l'intention de résigner? Nous pouvons à peine le croire, et cependant cette étrange exclusion semblerait l'attester.

Congrès.—La séance du 14 au Sénat a été consacrée en grande partie à des mesures d'organisation; entre autres la nomination des comités permanens. Un certain nombre de pétitions, de résolutions et de bills ont aussi été présentés; parmi ces derniers [illegible] celui qui propose d'accorder une indemnité au Maine et à la Géorgie pour les dépenses occasionnées par le service militaire. Le sénat s'est ensuite formé en comité exécutif.

La chambre des représentans a eu à s'occuper du droit de pétition, question soulevée encore une fois par l'obstination inconcevable de M. Adams à présenter des pétitions abolitionistes. Outre ces pétitions, le même membre en a présenté d'autres qui demandent la reconnaissance de la république d'Haïti; elles ont été renvoyées au comité des affaires étrangères. La discussion, à propos des pétitions aura sans doute repris dans la séance du 15.

Nous lisons dans la Gazette des Attakapas, du 18 décembre:

"L'élection d'un Représentant à la Législature pour la Paroisse St. Martin, a commencé mercredi dernier, et s'est terminée hier. Les candidats étaient MM. L. D. De Blanc et I. E. Morse, tous deux de St. Martinville. Le dépouillement des votes se fait aujourd'hui. Bien que nous ne connaissions pas le résultat de cette élection, nous croyons pouvoir annoncer que Mr De Blanc l'a emporté sur son compétiteur à une assez forte majorité."

Indiana.—La Législature de cet Etat s'est réunie le 6 de ce mois à Indiana, Napolis. Les élus du sénat sont whigs; ceux de la chambre, locofocos. Parmi ces derniers, nous voyons le nom de J. W. Davis, nommé Orateur par acclamation.

Affaire Grogan.—La correspondance échangée entre le secrétaire d'Etat et le ministre anglais à Washington, à l'occasion de l'enlèvement de Grogan par des soldats anglais, vient d'être mise au jour par le Madisonian. Elle ne fait que confirmer les faits publiés dans le temps, par les journaux. Aussitôt que la nouvelle de l'arrestation de Grogan fut parvenue au gouverneur de Vermont, il s'empressa de transmettre au département d'Etat à Washington des détails authentiques de l'affaire et écrivit dans le même but au gouverneur par intérim du Canada. Toutes les circonstances de l'enlèvement furent, par l'ordre du Président, soumises au ministre anglais, M. Fox. Mais avant que M. Fox eût eu le temps de s'occuper de l'affaire, le gouverneur par intérim du Canada, après pleine et entière investigation des faits, avait fait libérer Grogan. M. Fox a empressé d'en donner avis au secrétaire d'Etat dans une note officielle. M. Webster accusa réception de la missive, et la correspondance en resta là.

Les navires de guerre américains Brandywine, Fairfield et Preble étaient mouillés dans la baie de Naples le 6 novembre: les équipages étaient en bonne santé.

Navigation à Vapeur.—"Un des derniers numéros du Moniteur Parisien, dit l'Advertiser de Boston, annonce que l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, a placé sous le commandement du contre-amiral de Mages plusieurs navires à vapeur, qui sont destinés aux communications entre les Antilles françaises et le continent de l'Amérique Méridionale, les Guyanes en particulier. La Guyane française souffre depuis longtems de l'absence de semblables moyens de communication; car la navigation à voile entre ce pays et la Martinique et la Guadeloupe offre de grandes difficultés à cause des vents et les courants. Le vent est presque toujours contraire pour aller des Antilles à Cayenne, de sorte qu'il existe entre ces deux points très peu de relations directes. La navigation à vapeur les mettront à une distance de six à sept jours de traversée."

Le correspondant anglais du Boston Post, annonce l'arrivée à Londres de M. Everett.

Bourrasques.—Les ouragans, il paraît, se promènent de ville en ville aux Etats-Unis, courant du Sud au Nord et faisant maints dégats. L'autre jour c'était Pensacola, un peu plus tard Pittsburg, et voilà maintenant la bourrasque arrivée à Buffalo, renversant les maisons, et ensevelissant un nommé Hadfield sous des décombres.

L'histoire de l'incendie d'Albany est démentie par les journaux du Nord: c'est encore un de ces hoax, dont nous sommes si souvent dupes.

EXTERIEUR.

Brezil.—Le Correio Mercantil de Bahia, du 13 octobre, annonce la prise du brick français le Manabout, suspecté d'être employé à la traite des nègres, par la corvette de guerre anglaise la Rose. Le Manabout faisait voile pour la côte d'Afrique, mais le commandant de la corvette anglaise a fait immédiatement gouverner sur Cayenne.

Une lettre de l'Amérique Centrale, publiée dans le Herald de New York, annonce la destruction de Cartago, ville qui ne compte pas moins de trente mille habitants, par un tremblement de terre, survenu vers le milieu de septembre dernier.

AVIS.

☞ Le 25 décembre, et les 1er. et 8 janvier se trouvant arriver un samedi, la publication de l'Abeille se trouve suspendue, et le journal paraîtra les lundis 27 décembre, 3 et 10 janvier.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, Samedi soir.
20 décembre 1841.

COTON—Arrivé depuis le 21 du courant de Louisiane et Mississipi 14,134 balles; Tennessee et North Alabama 2,173, Arkansas 79; Florides 108; Mobile 60; Texas 100 ensemble 11,665. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 2,33 balles, Havre 4,516; New York 100; Boston 1,73[illegible] ensemble 8,776 ce qui augmente le stock de 6,090 bal[illegible] et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 143,274 balles.

ETAT DU COTON.

1841. 1er Sept. Stock en mains,		14,000
Reçu cette semaine	14,665	
Antérieurement	203,[illegible]	[illegible]
		328,[illegible]
Expédiés cette semaine	8,776	
Do antérieurement	171,[illegible]	178,[illegible]
Stock en mains		143,274

Malgré les assez belles transactions de coton qui ont eu lieu depuis notre revue de Mardi dernier. Le marché a cependant conservé l'apparence d'indécision que nous avons signalée. Les ventes, généralement parlant, se sont faites, avec la plus grande irrégularité dans les prix qui ont cependant une grande tendance à la baisse. Mercredi les ventes se sont enlevées à environ 3,000 balles hier à 2600 et aujourd'hui à 3,550, ensemble 9,500 balles. La diminution qui est survenue jusqu'à présent n'est pas encore assez importante pour apporter du changement dans nos cottes. Les belles descriptions étant plus rares les prix se sont mieux supportés.

Louisiane et Mississipi;

Ordinaire et bas, de	7½	à	7¾
Ordinaire,	8	à	8½
Bon ordinaire,	[illegible]	à	[illegible]
Bon ordinaire et petit courant,	9½	à	10
Petit courant et courant,	10½	à	11
Bon courant,	12	à	00

TABAC—Le marché conserve toujours son attitude de calme, nous n'avons entendu parler d'aucune vente depuis notre dernier rapport. Les spéculateurs attendent, pour opérer que le stock soit assez fort pour permettre de faire un choix. Nous ne pouvons baser nos cotes que sur les quelques boucauts; qui ont été vendus:

Arrivé depuis le 21 du courant 140 boucauts: expédié dans le même espace de temps pour St. Pierre (Martinique) 113, New York 6, ensemble 119 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1841, 1er sept. Stock en mains		2,7[illegible]
Reçu cette semaine,	140	
Antérieurement,	2,194	2334
		5,0[illegible]
Expédié cette semaine,	119	
de antérieurement,	3,207	3,326
Stock en mains,		1,783

CHANGE—Les opérations tant dans le change étranger que dans celui du pays n'ont eu lieu que sur une échelle très limitée, néanmoins les prix portés à nos dernières cotes se sont bien maintenus. Nous cotons comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de		14 a 00
France,		5 02 a —
New-York, 60 jours de vue		4 3¼ à 5 p o/o prime
Do	30 do do	4
Do	à vue do	6 3¼ à 7
Philadelphie 60 jours de vue,		1 p. ct. d'esc.
Do	à vue	1 1-2 à 2
Boston	60 jours	4 3¼ à 5

FRET.—Nous n'avons aucun changement à signaler, nos cotes restent les mêmes.

FRET.

Coton pour Liverpool	7/16d
De do Havre,	7/8 à 1 c
De do New York,	$1 à 1, 25 par bal.
De do Boston,	1 do 1¼ à 1 75
Tabac pour Cowes,	sans expédition
De do Londres directement,	do
De do New York,	4 00 à 0 00
Do do Boston,	4 00 à —
Do do Philadelphie,	00 à 00

SUCRE—Depuis notre dernier rapport le marché a été très calme, la grande quantité des arrivages a jeté une forte dépression dans les prix. Nous cotons maintenant de 4 1-4 à 5 3-4 les qualités inférieures et supérieures à ces prix 250 boucauts environ ont changé de mains. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Les prix de la Havane sont les mêmes c'est à dire: brut 6 1-4 à 6 3-4, blanc de 9 1-2 à 10 1-4 cents.

MELASSE—Nous continuons à coter de 17 a 19 cents par gallon cet article qui est très calme sur le marché. Il ne s'est rien fait sur habitation depuis notre dernier rapport, on demande 14 cents, mais on offre seulement 12 1-2.

FARINE—Les transactions dans cette denrée, depuis vendredi dernier, n'ont eu lieu que pour les besoins de la consommation de la ville. Quelques petits lots seulement ont changé de mains pour l'exportation. Les prix sont les mêmes de $4 25 à 5 00 pour la superfine.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions est toujours dans le même état, toutes les descriptions sont toujours très calmes, et nous n'avons pas l'espoir d'amélioration pour le moment.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché est toujours dans le plus grand état de dépression, la demande est très limitée, les prix ont encore légèrement baissé.

CAFE—Depuis notre dernier rapport la demande de cet article n'a été que très limitée, l'abondance du stock actuellement sur place tend à faire baisser les prix. Nous cotons comme suit, la Havane belles quantités de 11 à 11 1-2 qualités inférieures de 10 1-4 à 10 3-4, Rio de 10 à 10 1-2.

BLANC DE BALEINE—Nous cotons comme suit: New Bedford 40 cents, Nantucket 30—Demande limitée.

WHISKEY—La demande a été passablement bonne depuis notre dernier rapport, les arrivages sont tellement fréquens qu'ils paralysent l'augmentation des prix. Nous cotons maintenant le rectifié de 16 à 16 1-2 cents.

DERNIERES DATES.

New York	déc 12	Londres	nov 16
Boston	déc 11	Liverpool	nov 19
Philadelphie	déc 14	Paris	nov 16
Washington	déc 14	Havre	nov 15
Baltimore	déc 14	Bordeaux	nov 13
Charleston	déc 16	Madrid	nov 10
Vera-Cruz	déc 16	Cadix	oct 10
Tampico	déc 10	Havane	nov 18
Mexico	nov 1	Houston	nov 16

VICTOR BOUMAUE offre à vendre en débarquement du navire Viola, de Bordeaux:
50 caisses Caraçao de Hollande, 1re. qualité,
100 do Liqueurs ordinaires assorties,
50 do Cerises à l'eau de vie. 16 déc

INDIGO—16 caisses indigo de Manille, [illegible]
[illegible] 24 déc. O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

Navire Franklin, [illegible] J W Stanton & co
" Milan, [illegible] Scott & co
" Tyrone, [illegible] S & J P Whitney
" North [illegible] Liverpool, S & J P Whitney
Barque Saline, [illegible] Harrod & Darling
Brick J. Peterson, [illegible] Saint Pierre Martinique, Blanchard, Eimer & co
[illegible] Merrell, St. Marks, [illegible]
Mercury, Humphreys, St. Johns Newfoundland, [illegible]
Navire à vapeur New York, Wright, Galveston, Bryan, Austin & co
Goel. Black Hawk, Mellus, Sabine, Capt
Warrior, Griffith, Charleston, S L Levy
Adrian, Pitts, Franklin, Capt
Steamer Scioto Valley, Dugan, Cincinnati, J F Hyde

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Cromell, des passes, ayant conduit au bas du fleuve le navire Severn et remorqué en rade le navire Gaston, le brick Curtis et les goëlettes Tigre et Belisa.

Bateau de remorque [illegible], Limbert, des Passes, avec les navires Mars, Gen. Veazie et la barque Johanne.

Navire Mars, Patterson, de Greenock.
Navire Gen. Veazie, Coulbard, de Bangor.
[illegible]
Navire Gaston, Latham, en 18 jours de New York à J. E. Woodruff.
Brick Curtis, Griffin, [illegible] Flushing, sur lest à S. & J. P. Whitney.
Goelette espagnole Tigre, [illegible], en 9 jours de la Havane.
Goelette Belisa, Yonnes, en 7 jours de Tobasco, à F [illegible]
Steamer Walnut Hill, Shelby, de Yazoo City.
" John of Arc, Wright,
" West Tennessee, Brooks, de Cincinnati.
" Ohio Belle, Cain,
" North Alabama, Grice, de Natchez.
" Sultana, Tufts, de St. Louis.
" Emelie, Keeser
" Grey Eagle, Shallcross, de Louisville.
" Meteor, Dunnis, de St. Louis.

MEMORANDA.

New-York, 12 déc—Arrivé, brick Julia & Helen, Bartlett, Nouvelle-Orléans; brick Susan, Stanhope, de.
Boston, 11 déc—Expédiée, barque Barrington, Barton, N. Orléans.
Philadelphie, 12 déc—Expédiés, navires Goodwin et Se[illegible] de la N. Orléans.

☞ LE sac aux lettres du navire NORTH AMERICAN, capitaine Drummond, pour Liverpool, sera enlevé du comptoir des soussignés, le 28 courant, à 5 heures P. M.
26 déc. S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

☞ LE sac aux lettres du navire TYRONE, pour le Havre, sera enlevé du comptoir des soussignés cet après midi à 5 heures.
26 déc. S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

☞ LES consignataires du navire COLUMBIA, capitaine Robinson, sont prévenus que toutes les marchandises restant à bord sans permis aujourd'hui seront envoyées aux dépôts de la douane. S. & J. P. WHITNEY,
25 déc. 73, Camp

AVIS.

☞ Les consignataires des marchandises marquées L & M, dans un diamant et P, dans un diamant, par la barque LAWRENS, de New York, sont priés de passer au bureau du soussigné pour retirer ces marchandises.
24 d LEVI H GALE, 24, Commune.

☞ Les consignataires par le navire ALEXANDRE TOUSSAIN venant du Havre sont priés de faire leur entrée en Douane dans le plus bref délai et de retirer leurs marchandises du dit navire vis à vis la maison Marigny, sans quoi elles seront le 30 envoyées à la Douane à leurs frais. BLANCHARD, EIMER & Co.
24 déc—10 24, rue Bienville.

☞ Le capitaine ni les consignataires du navire français Alexandre Toussain venant du Hâvre ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. BLANCHARD, EIMER & Co.
24 déc—10 24, rue Bienville.

☞ Des avances comptant seront faites sur des consignations de produits à mes amis de Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Charleston et la Havane.
24 déc N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

AVIS.—La barque LAWRENS, capt. Smith de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
24 déc LEVI H. GALE, 24, Commune.

H. ABADIE & F. GRAS ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de recevoir un bel assortiment d'articles d'étrennes en cartonnage et bonbons nouveaux, ainsi que des fruits conservés dans tous les genres, des liqueurs, gelées et sirops assortis superfins, aux prix les plus modérés. Ils offrent leurs services aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.
20 déc—6f

JARVIS & ANDREWS offrent à vendre 3000 barillets blanc de plomb de New York et de Philadelphie en barillets de 25 à 1000 livres, garanti par No. 1. 700 caisses verres à vitres, 200 de verres de Boston, 10 barriques huile pure de baleine, 10 barils alcool, 8 barriques Madère, 400 caisses panacée, 50 barils blanc de ceruse, 75 do coperuse, 30 carboys esprit de sel de nitre, 400 onces quinine française, 10 caisses jalap, 6 do rhubarbe, 20 barils huile de tanneurs, 10 do huile de Palma Christy, ainsi qu'un grand assortiment de médicaments au No. 30, rue de la Commune et au No. 7, Canal row. 24 d

LES consignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de marchandises qu'ils offrent en gros et en détail, savoir:
Jambons de Westphalie, 1re. qualité;
[illegible] de Lyon,
[illegible]
[illegible] en [illegible] de foie gras;
Do. do de lièvres, perdreaux, cailles, &c.
[illegible]
Sardines frais en boîtes de ferblanc;
[illegible]
Sardines à l'huile et au beurre;
Petits pois au naturel et accommodés;
Anchois à l'huile et thon mariné;
Câpres et champignons à l'huile;
Liqueurs superfines de Bordeaux, en grandes, demies et quarts de bouteilles;
Anisette superfine;
Moselle, marasquin, curaçao de Hollande;
Dantzick brandy;
Vieille eau de vie Cognac, Rum de la Jamaïque et genièvre de Hollande;
Fruits assortis à l'eau de vie, 1re. choix en flacons de litres et 1/2 do;
Cerises à l'eau de vie;
Fruits assortis dans leur jus de toutes dimensions;
[illegible] raisins secs, amandes, nougat, truits [illegible], &c. VALLETON & Co,
25 déc Enc. Royale et Douane.

ON demande pour la fin du mois, une bonne cuisinière pour faire le service d'une petite famille. On exige de bons renseignements, s'adresser rue Toulouse No. 56.
26 déc

UNE couturière française bien recommandée, trouvera une place en se présentant à l'encoignure des rues Camp et Robin. 25 déc—2

EN débarquement du navire l'Union, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
24 barriques vin rouge St. Estèphe (Medoc),
4 do de Haut Brion 1837;
200 caisses vin rouge [Pauillac Medoc]
25 d AUG. MOLIER, 90 St-Louis

LETTRES de Change sur Paris et New York, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co,
25 déc 73, rue Toulouse.

BEURRE—100 barillets 1ère qualité de Pecost, en magasin, à vendre par M A ROBITAILLE,
25 d 77, Commerce.

AMANDES, [illegible] Pommades, et 100 do Savonnettes, à vendre par J B WALLS, 55, Gravier. 25 d

[illegible]—60 douzaines, à vendre par J B WALLS, 55, Gravier

FARINE—120 barils farine superfine, marque de Palmyra, arrivée par le bateau General Brady, à vendre par J VAIRIN & co

CAFE de la Havane et Rio, à vendre par J ROBERT & co. 3, Magasins.

TABAC en feuilles—60 balles en magasin et à vendre par J ROBERT & co, 3, Magasins.

HARICOTS—[illegible] barils de haricots blancs à vendre par FERGUSON & REID.
25 déc No. 30 rue de Poydras

TABAC pour cigares—10 boucauts de tabac en feuille pour cigare à vendre par FERGUSON & REID,
25 d 30 Poydras

BEURRE—30 barillets beurre de Goshen;
20 do do Pecost à vendre par
FERGUSON & REID, 30, Poydras.

VINAIGRE—50 barils [illegible] supérieur en débarquement du steamboat Grey Eagle à vendre par
25 d FERGUSON & REID 30 Poydras.

EAU de vie [illegible]—25 barils et quart de barils d'eau de vie, 25 do de genièvre à vendre par
25 d FERGUSON & REID 30, Poydras.

HUILE—25 barils huile de baleine à vendre par
25 d FERGUSON & REID, 30 Poydras.

EAU-de-vie—4 1/2 pipes, marque Otard Dupuy & co. à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
25 d 63 Gravier.

BŒUF et porc—50 barils mess et prime bœuf, 30 du Mes Prime et porc pour habitation à l'inspection à vendre par BOGERT & HAWTHORN 63 Gravier. 25 d

TOILE, corde et ficelle d'emballage, 500 pièces épaisses de Ky, 500 rouleaux Ky et Mo, à vendre par
25 d BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

BEURRE de Goshen—9 frequins à vendre par
25 d BOGERT & HAWTHORN 63 Gravier

CHAUX—500 barils de chaux vive de Thomaston, à bord du brick Toronto à vendre par
24 d G BEDFORD & BECK, 24, Douane.

PIERRES de chaux—400 barils en débarquement du brick Vandalia à vendre par G BEDFORD & BECK.
24 d 24 Douane.

CHAUX en pierre—1000 barils de chaux, cargaison du brick F P Beck en débarquement à vendre par
24 d G BEDFORD & BECK, 24 Douane.

PLATRE de Paris—100 barils en débarquement du brick F P BECK, à vendre par G BEDFORD & BECK,
24 d 24 Douane.

GOUDRON—100 barils goudron de Wilmington, à vendre par J. B. WALLS,
24 déc 55, Gravier.

VINS de Madère, Sherry, Oporto, Port Mahon et Bordeaux, en caisses et en barriques, à vendre par
24 déc J. B. WALLS, 55, Gravier.

COGNAC et Eau de vie de Champagne, à vendre par
24 déc J. B. WALLS, 55, Gravier.

HUILE d'olive de Bordeaux, en paniers, à vendre par
24 déc J. B. WALLS, 55, Gravier

CIGARES de la Havane—150 mill [illegible] directement importés par le [illegible] G. R. Loyee, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par J. N. Riculfi & Co.
24 déc No. 56, rue Royale.

CAFE de la Havane—100 sacs du vert, en débarquement du navire Alabama, à vendre par J. N. RICULFI & Co
24 déc No. 56, rue Royale

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brut, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co.
24 déc No. 56 rue Royale

CIMENT hydraulique—1000 barils de ciment hydraulique des meilleures marques et en bon ordre, à vendre par G BEDFORD & BECK,
24 déc rue de la Commune No. 24

RIZ, café et raisins—Riz de la Caroline du Nord, café St. Domingue, raisins M. R. à vendre par
G. GREEN & BROT., 82, rue Gravier

TOILE et corde d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BROT.
24 déc 82, rue Gravier

POIVRE [illegible] à vendre par
24 déc GEO. GREEN & BROT. 82, rue Gravier

SEL—Cargaison de la barque [illegible] à vendre par
24 déc GEO. GREEN & BROT. 82, rue Gravier

CORINTHE—25 demi barils, article supérieur, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 déc 67, rue Tchoupitoulas

COTONNADE—40 balles à vendre par
24 déc THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas

CAFE—277 sacs café vert première qualité, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
24 déc 45, Vieille Levée.

CLOUX—365 barillets de cloux assortis de grande ur. en débarquement de la barque Josephine, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
24 déc 45, Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge, le 20 décembre 1841. No. [illegible] [illegible] contre ses créanciers. Il est ordonné à tous ceux [illegible] dans cette affaire, de [illegible] les dix jours qui suivent la publication [illegible] pourquoi le tableau de distribution [illegible] ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, le 24 décembre 1841. H. PITOT,
24 déc—4f en 10 Député Greffier.

COUR DES PREUVES—Attendu que Rebecca Sherburne a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommée curatrice à la succession vacante de feu Henry Augustus Sherburne, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
[illegible]
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments

A [illegible] à vendre par
[illegible] HOLLANDER, 40, Camp.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Madame CLARET, accoucheuse,

REçue, en 1834, par la faculté de Paris, a [illegible] son domicile de l'encoignure Ste. Anne et [illegible] au No. 172, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Références MM. Labatut, MM Bahier,
Lambert Thomas,
Dorot, Duquesne.
24 déc—30

BILLARDS A VENDRE.
PLUSIEURS beaux billards à des prix très modérés qui ne sont pas vendus à l'amiable ils le seront à l'encan le 2 de janvier 1842, à 11 du matin. S'adresser rue [illegible] face à la Bourse à J. H. BAQUIE.
24 déc—26

ETRENNES UTILES.
CAFETIERE A LA VAPEUR, de nouvelle invention, célérité, économie, supériorité, c'est tout ce qu'on peut dire [illegible] appareil avec lequel le café se fait seul, [illegible] même et sous les yeux des maîtres de la maison [illegible] chez
LORSILEE & VALETON,
24 d Importeurs, 49, Royale.

LIVRES ALLEMANDS.—J. G. [illegible], [illegible] offre à vendre un bel assortiment de livres allemands, tels que: livres classiques, dictionnaires, grammaires, ouvrages de médecine, théologie et géographie, bibles, livres d'école, histoire du monde par Rotterk, albums, globes &c.
Chez lui de 11 1/2 jusqu'à 6 heures de l'après midi, tous les jours chez M. J. Hohne, 60, rue Poydras. 24 d—6t

AVIS—MM. James Ballard et John W. Corbin, consignataires de 6 caisses de [illegible] par la barque Seabaw de Boston, sont invités [illegible] à
24 déc JOHN A. MERRITT, 58, Camp.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe:
Un grand assortiment de livres et d'objets de fantaisie pour étrennes, qu'il offre à vendre au plus bas prix:
Histoire Universelle de Bossuet, illustré 2 vols in 8o.
Les Evangiles do do 2 do.
L'Imitation de Jésus Christ, illustrée 1 do.
Paul et Virginie, do 1 do.
Œuvres de Molière, do 2 do.
Peau de Chagrin, do 1 do
Gilblas, do 1 do
Histoire de Napoléon, par Norvins, illustrée 2 vols.
Galerie des femmes de Shakspeare, 1
Fastes de Versailles, 1
Journée du chrétien illustrée, velours et fermoirs or et argent;
Paroissien romain, do do do
Ange conducteur do do do
Le livre de mariage, do do do
Heures et livres de mariage, do do do
Histoire de la bible;
Formulaire de prières;
Choix de beaux livres avec étuis &c. pour étrennes;
Boites de mathématiques très compliquées et très soignées de $20 à $60;
De do ordinaires de $3 50 à $12;
De do de couleurs, très fines de $2 à $40;
Albums assortis pour étrennes;
Boites de jouets pour enfans, assorties;
Boites de dessins, assorties;
Œuvres de Lesage, J. J. Rousseau, Voltaire, Corneille, Molière, Beaumarchais, A Dumas, V Hugo, Lamartine, C. Delavigne, Regnard, Balzac, Cooper, Massillon, Fénélon, Baquin, Bernardin de St. Pierre, Chateaubriand, Lafontaine, Montesquieu, [Virgile et Horace, editions traduites en 6 langues, 1 gros vol. chaque.
Œuvres de Delille, Lautier, Horace Juvenal et Perce &c. éditions de Paris;
Collection de tous les classiques français;
Biographie Universelle, édition de Furne;
France Pittoresque, maritime et militaire;
Magasin pittoresque, Universel et musée des familles;
Place des jardiniers, amateurs 4 vols. in 4o.;
Journal du Palais, 27 vols. in 4o.
Correspondance de Washington, 6 vols, et Atlas;
Michelet, histoire de France;
Anquetil, do.
Thiers—Révolution française, 4 vols. in 8o. Paris;
do. do do 4 do Bruxelles;
do. do do 2 do do.
Raspail—Chimie organique, 2 vol. et Atlas;
Choix de nouveaux romans;
Do. de pièces de théâtre nouvelles, &c.
VH. HEBERT,
Rue de Chartres, No. 149, entre Toulouse et St. Louis.
24 déc—6

SAUMON, maquereaux et morue en caisses de toutes dimensions, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 déc 67, Tchoupitoulas.

CLOUS—300 barillets assortis de fer de Suède, à vendre par THAYER & CUSHING,
24 déc 67, Tchoupitoulas.

CHAMBERRIES—200 barillets dernièrement reçus à vendre par THAYER & CUSHING,
24 déc 67, Tchoupitoulas

BEURRE—40 barillets à vendre par
THAYER & CUSHING,
24 déc 67, Tchoupitoulas

CAFE—400 sacs première qualité, à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
24 déc 27, Toulouse

EAU-DE-VIE espagnole—26 barils en magasin, à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
24 déc 27, Toulouse

RAISINS secs—300 caisses en magasin à vendre par
24 déc PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

CITRONS—300 caisses de Malaga, à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
24 déc 27, Toulouse

PALMETO—60 surons de Cuba en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
24 déc 27, Toulouse

AMANDES en coque—40 balles en débarquement du navire Union, à vendre par
24 déc J. ALBERT, 22, St. Louis

VIN ROUGE—24 barriques vin rouge Tavel en débarquement du navire Union et à vendre par
24 déc J. ALBERT, 22, St. Louis

THE, Poivre et Cacao, à vendre par
24 déc RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

HUILE de baleine, Blanc de baleine et Savon, à vendre par RICE & HATHAWAY,
24 déc 71, rue des Magasins.

ETOFFE de pitre, Toile à voile, à vendre par
24 déc RICE & HATHAWAY 71, Magasins

RIZ—40 tierçons en magasin et à vendre par
24 déc RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

MARCHANDISES du pays consistant en toile blanche et écrue à drape et à chemises coutil à matelas, Machingtons unis, Lyneeys &c. à vendre par
24 déc RICE & HATHAWAY, 71, Magasins.

CAFE de la Havane—200 sacs nouvelle récolte actuellement en débarquement du steamship Alabama, à vendre par W. C. WHITRIDGE,
24 déc 76, rue des Magasins.

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brut, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 déc 11 et 13, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE de Cognac—10 1/4 pipes de la marque libre Minglery, vieille importation, à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
24 déc 11 et 14, rue St. Louis.

SAINDOUX—2,000 barillets qualité supérieure, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras
24 déc

FARINE—1000 barils superfine à vendre par
24 déc JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

PIERRES plates à paver—3600 pieds à vendre par
24 d FOSDICK & BROTHER, 66, Camp

FARINE de blé noir—100 barils mes et 50 quarts de do, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
24 déc 66, rue du Camp.

BŒUF mess—et de prime à l'inspection à vendre par
JOHN A. MERRITT,
58, Camp

ETOFFES de pitre—44 balles 40, 44 et 46 pouces de large, à vendre par JOHN A. MERRITT,
24 déc 58, rue du Camp

VIN—[illegible] caisses vin rouge—40 do. provenant de Bordeaux en débarquement de l'Union, à vendre par
24 déc O H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

CAFE—125 sacs en débarquement du steamship Alabama à vendre par O.H. MIESEGAES,
24 déc 24, Vieille Levée

COUVERTURES—10 bal es pour habitations, à vendre par FROST & Co 8, Canal 24 déc.

INDIENNES—25 caisses Merrimack et Cocheco à vendre par FROST & Co 8, Canal. 24 déc

SOIRIES A BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 42.
13 déc—90 WIOTTE & SALLE.

MAISON A LOUER.
Très convenable pour une pension bourgeoise ou une grande famille, à l'encoignure des rues de Chartres et Conti.
S'adresser 73, rue Royale ou à Messieurs
20 d—8 en 6 j. VINCENT & DE FERRIET.

VIN DE CHAMPAGNE.
LE Soussigné, agent de Messrs. de Mussiac et de Loisson à Pierry, près Epernay, (Marne).—Offre à vendre, en débarquement du navire Lafayette, du Havre:
50 Paniers Champagne ql. supérieure (Pierry Mousseux)
50 do do (14 demi B) do do do
25 do do Sillery mousseux de do
25 do do A Y. do do do
18 déc—90 F. JORDY. 118, rue Royale.

CAFE de la Havane—300 sacs 1ère qualité, nouvelle récolte, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
22 déc 36, Commune.

SUCRE de la Havane—60 caisses sucre blanc, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
22 déc 36, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de belles marques, constamment en mains à vendre par
22 déc BLASCO & SIMIDEL, 36, Commune.

MARCHANDISES pour habitation—Un assortiment général, constamment en vente par
FROST & co, 8, Canal.

BOTTES, souliers et brodequins—76 caisses actuellement en débarquement du navire Buffalo, à vendre par
22 d FROST & co, 8, Canal.

HABILLEMENTS—10 caisses, à vendre par
22 d FROST & co, 8, Canal.

FEUTRES—9 caisses noirs et blancs, à vendre par
22 d FROST & co, 8, Canal.

30,000 briques allemandes en débarquement du navire Caspar, à vendre par
21 déc SCHMIDT & Co. 88 Bienville

PLOMB—1500 saumons en débarquement du St. Iaine, à vendre par CH. DOANE & co.
22 déc 69, Poydras.

FARINE—250 barils qualité supérieure, à vendre par
22 déc CH. DOANE & co. 69 Gravier.

CAFE de Rio de qualité supérieure en débarquement du brick Charlotte, à vendre par
22 d WILLIAM PRESTON, 36, Douane.

VINS fins—40 barriques vins fins rouges; 6 demi barriques de blancs, à vendre par
LOISON & SILVESTRE
21 déc 36, rue de Chartres

BRODEQUINS—10,000 paires de toutes grandeurs et qualités et à vendre en débarquement du navire Tennessee, par A F DUNBAR, 16 Douane

BOTTES, souliers, brodequins et chapeaux—150 caisses reçus par les derniers arrivages, contenant un assortiment convenable pour les marchands de la campagne, à vendre par A F DUNBAR, 16, Douane.

SUCRE Havane blanc et brut en magasin à vendre par
22 d J. M. CABALLERO, 33 Vieille Levée.

MADERE—10 caisses en magasin, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
22 déc 30, Commune.

COUPEROSE—10 boucauts et 30 barils en débarquement, et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
22 déc 30, Commune.

VERRES à vitres de dimensions assorties, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
22 déc 30, Commune

BOUTEILLES à vin—250 paniers bouteilles à madère, en magasin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
22 déc 30, Commune

MORUE et maquereaux—130 barils et 1/2 barils Nos. 1, 2 et 3 à vendre par THAYER & CUSHING,
22 d 67 Tchapitoulas.

PAPIER à enveloppe en grandeurs assorties à vendre par THAYER & CUSHING,
22 déc 67 Tchapitoulas.

BEURRE de Goshen—35 barillets à vendre par
22 d THAYER & CUSHING 67 Tchapitoulas.

BLANC de baleine et chandelles de suif à vendre par
22 d THAYER & CUSHING, 67 Tchapitoulas

GOUDRON, brai, résine et vernis brillant à vendre par
22 d THAYER & CUSHING, 67 Tchapitoulas

CAFE—25 sacs en débarquement de la goëlette Hero de la Havane à vendre par O. H MIESEGAES,
22 d 24 Vieille Levée.

400 JAMBONS Westphalie, 25 paires Gomage allemande en débarquement et à vendre par
22 d O H MIESEGAES 24 Vieille Levée.

SUCRE—50 caisses brut, de la Havane en débarquement de la goëlette Hero à vendre par O H MIESEGAES
22 d 24 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Chateaubriand, et à vendre par le soussigné:
200 caisses vin rouge, St Julien, capsulé.
9 demi barriques vin blanc Sauterne.
AUGUSTE MOLIER,
14 déc—6 90, St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—1[illegible] caisses comprenant un assortiment général en magasin, à vendre à des conditions avantageuses par
21 déc A. F. DUNBAR & Co, 16 rue de la Douane.

CHANGEMENT DE DOMICILE
A. ANDREWS & [illegible]
[illegible] 70 de la rue [illegible]

VENTES DE SHERIF.

Eulalie Mandeville contre Bartholomé Pia.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 26 janvier 1842, à midi, la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé au faubourg Trémé de cette ville et désigné par le No. 9, de l'Ilet No. 66, sur un plan dressé par Vetiquin, mesurant 40 pieds français, face à la rue Villeré, sur 90 pieds français de profondeur, ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant. V. ALLAIN,
24 déc—1 p.s. Shérif de la paroisse d'Orléans.

John Eaton vs Rice & Tibbetts.

COUR DE PAROISSE.—No. 13800—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville mercredi le 26 janvier 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges etc, qui y appartiennent situé au faubourg Lacourse, dans la municipalité No. 2, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus et Thalia, la promenade des Dryades et la rue Erato et désigné par le No. 3 de l'Ilet No. 30, sur un plan du dit lot et d'autres lots, dressé par Frédérick Wilkinson, député arpenteur général, en date du 2 mars 1830, et déposé en l'étude de H. B. Cénas. Le dit lot de terre mesure, mesure américaine, 23 pieds de face à la rue Bacchus sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—comptant
V. ALLAIN,
24 déc shérif de la Paroisse d'Orléans

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODERES.

ETRENNES.
V. & O. VIGNAUD,
No. 41. Rue de Chartres.

ONT fait l'ouverture d'un bel assortiment d'articles de fantaisies et jouets pour étrennes—savoir:
ECAILLE ET PALLISSANDRE.
Guéridons, tables à ouvrage, boîtes à ouvrage, à bijoux, à odeurs, à gants, à mouchoirs, à châle, à thé, nécessaires &. de toilette, pour dames, corbeilles, sacs, de poche, métiers à broder, bénitiers, portefeuilles, étuis à cartes de visite, pupitres pour dames, caves à odeur, do. à liqueur, &c. &c. en écaille, ébène et palissandre à riches incrustations.
PORCELAINES ET CRISTAUX.
Verre d'eau, tête-à-tête, veilleuses, coupes, corbeilles, flacons, vases, porte fleurs, boîtes à poudre, jardinières pots à sujets et autres, encriers, tasses, et verres de fantaisies, &c. &c. en porcelaine, décors riches et ma[illegible] à filet de couleur et doré.
MEUBLES D'ENFANTS.
Petits ameublements complets, tables à ouvrage, guéridons, lavabos, toilettes, commodes, secrétaires, armoires à glaces, sofas, chaises, fauteuils, bureaux, bibliothèques, consoles, lits français tables, &c. &c. de toutes grandeurs, en palissandre et acajou.
JOUETS.
Poupons, poupées habillées et à grelot, boîtes de services, en porcelaine, en fayence et en plaqué, buffets, cuisines, ménageries en bustes, bréloques, peintures, théâtres, danseurs de corde, jeux d'adresse, tirs au pistolet, billards, quilles, malles de jeux assortis, jouets à mécanique et sur pivots, lanternes magiques, train d'artillerie, chevaux, voitures de tous genres, sabres fusils, trompettes, &c. &c.
23 dec.

Nlle-Orléans, le 21 décembre 1841.

AVIS est par le présent donné à tous ceux qu'il appartiendra que les soussignés ont révoqué tous les pouvoirs qu'ils avaient donnés à Mr. Lawren Palmer de cette ville auquel ils ont retiré leur procuration.
B. GREGORY,
23 d—3 J G GREGORY.

RESTAURANT DU CADRAN BLEU.
No. 49, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public que leur restaurant sera ouvert Samedi prochain 25 courant. Ils osent espérer que l'excellence des mets et des vins, ainsi que la promptitude apportée dans le service leur mériteront une partie du patronage public.
A. BRUANT & L. BOUDRO.
☞ Les salons et cabinets de société seront ouverts à toute heure.
Entrée particulière par le corridor. 23 déc—3

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, encoignure Conde et St. Philippe; elle [illegible], guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle ose se promettre d'attirer de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
23 déc—1 an.

A VENDRE.
UNE habitation de valeur près de nègres, sise dans la paroisse de Pointe Coupée vis-à-vis le Bayou-Sara. Il y a toutes les constructions nécessaires à une habitation sucrière, et le corps de bâtiment contenant la machine à nettoyer le coton est neuve. Les cases à esclaves sont assez grandes pour contenir 100 nègres.
S'adresser à
23 dec—3 DICK, MCLEAN & HILL

TOUTE personne ayant des réclamations contre la succession de feue Virginie Vessier, épouse de Gustave Morant, sont par ces présentes notifiées de s'adresser au soussigné, l'un des exécuteurs testamentaires de la dite défunte, pour régler.
24 déc 4 (Signé) EUGENE VESSIER.

COUVERTURES DE MONTPELLIER.
20 BALLES à points,
20 do 7 et 11 points,
100 caisses Kirschwasser de la Forêt Noire, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
23 déc—11 24, rue Bienville.

GRAND VIN DU CHATEAU HAUT BRION.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général que Mr. Eugène Larrieu, seul propriétaire depuis 1836 du Château Haut Brion, qu'il a acheté de Mr. Beyerman, les a nommés ses seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de son vin. Le premier envoi vient d'arriver par le navire Chateaubriand. Ils font cet offert aux amateurs à des prix très raisonnables.
23 d LORSILEE & VALETON, 49 Royale.

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné
200 paniers anisette superfine de Bordeaux; 200 do de liqueur, 26 caisses liqueurs superfines, 150 do de vin, 25 do de curaçao, [illegible] fines; 150 do de vins fins, savoir, [illegible] vin rouge St Julien de 1837, Château Margaux de 1837, 30 do St. Estèphe de 1835, 10 do [illegible], 13 do [illegible] rouge; 25 caisses de [illegible] paniers vin [illegible] de toutes couleurs, à vendre par [illegible] A. FOUVERIN.
23 dec—90 Encoignure Royale et Dumaine

1000 DAMEJEANNES assorties.
100 Balles Salsepareille,
25 do Jalap,
25 Tonneaux bois de Campêche.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & co
23 d 24 Bienville

COURS DE MUSIQUE D'ENSEMBLE VOCALE.
Par A. Varney, rue des Remparts, presque vis à vis la rue St. Pierre.

LES artistes et les personnes, en général, qui ont étudié la musique avec soin, savent que le moyen le plus prompt et le plus prompt de parvenir à une [illegible] est de [illegible] de la musique d'ensemble; sous ce rapport, l'exercice vocal est, sans contredit, le meilleur. Dans le but d'être utile à ses élèves et aux amateurs qui désirent acquérir assez d'habitude pour chanter et exécuter [illegible] un morceau [illegible], il a été [illegible] de ouvrir un cours de musique vocale, qu'il divisera en deux classes.
La 1ère division comprendra l'étude pratique du Solfège, avec tous les exercices nécessaires pour mettre à la portée des élèves qui n'ont aucune notion de la musique, la théorie abstraite et indispensable de cet art.
La 2me division est exclusivement réservée aux personnes déjà familiarisées avec le chant; on y étudiera, dans le courant de la semaine, les différentes parties de quelques morceaux de musique religieuse, de finals et de chœurs d'opéras, qu'on exécutera, ensemble, à une réunion générale, deux fois par mois, le dimanche.
L'extrême modicité du prix que M. Varney a fixé, lui donne l'espoir d'être encouragé, par un nombreux concours d'amateurs pénétrés de l'utilité de ces exercices.
ORDRE DU COURS.
1ère. division—(Solfège)
Les lundis et jeudis, de 2 à 3 heures de l'après diner, pour les jeunes demoiselles.
Les mardis et vendredis de 4 1-2 à 5 1-2 du soir, pour les jeunes garçons
2de. division—(Chant)
Les mardis et vendredis de 2 à 3 heures de l'après diner, pour les dames et demoiselles
Les mercredis et samedis de 5 à 6 heures du soir, pour les jeunes gens.
Le dimanche tous les quinze jours, à midi, musique d'ensemble.
Nota. Le prix est de $3 par mois payables d'avance, le mois commencé se paie en entier. Les personnes qui voudront suivre ce cours, sont invitées à envoyer leur nom, dès à présent, chez M. Varney. 14 déc—16

ETRENNES
LES soussignés ouvrent actuellement un grand assortiment de marchandises élégantes et à la mode, de Londres et de Paris consistant en:
Toilettes riches, boîtes à ouvrage, étuis de cartes en or et en nacre, paniers et ridicules, souvenirs et portefeuilles, et une grande variété de beaux articles nouveaux et à la mode, convenables pour étrennes.
Aussi, diamants, camées, épinglettes en mosaïque, tour de cou et bracelets, chaines d'or, porte crayons, &c.
HYDE & GOODRICH,
21 dec 16, Chartres.

VINS et liqueurs—Les soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux:
150 demi barils vin blanc; 125 barriques vin rouge; 300 caisses vin rouge et blanc, grandes et demi bouteilles, 200,000 bouchons fins courts; 300 caisses vermicelli et macaroni; 30 caisses liqueurs assorties; 10 caisses fruits à l'eau de vie; 20 do fruits au sirop; 6 do gelées de fruits; 4 do prunes sèches en jarres de verre; 200 paniers huile d'olive; 20 do anisette; 20 do vieux [illegible]; 10 tierçons eau de vie; 6 barils [illegible]; 9 do [illegible] de Lyon; 20 caisses fruits au jus; 20 do anchois en caisses; 20 do vin muscat, de caisses et Malaga, 12 barils vinaigre.
LOISON & SILVESTRE,
21 déc 36, rue de Chartres

CORDES de Naples fraiches, pour violon, basse, contrebasse, guitarre et harpe.
Anches de clarinette, première qualité.
Musique nouvelle, consistant en partitions et airs séparés du nouveaux opéras, romances, albums et morceaux pour divers instruments, dernièrement reçus et à vendre par T. E. BENOIT,
[illegible] déc Encoignure Chartres et Jefferson.

300 paniers bouteilles à Madère, 1000 damejeannes de 5 gallons à vendre en débarquement du Diana de Brême par
16 déc O. H MIESEGAES, 24 V. Levé.

FIL DE FER—8 barriques fil de fer—6 barriques fil de fer en débarquement du navire Ontario de Liverpool à vendre par PRIESTLY & BEIN,
13 déc 19, Nelle-Levée

DRAYS—Le soussigné reçoit actuellement par le navire Chester, de Philadelphie, et a constamment en mains un grand assortiment de drays, charrettes, roues de charrettes, wagons avec et sans ridelles, brouettes etc, etc.
16 d CHAR. BYRNE, 190, Tchoupitoulas.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle Orléans, 29 novembre 1841.
CETTE Banque tire sur Paris.
29 n G. MILTENBERGER, Caissier

TAPIS—Le soussigné a reçu par le dernier voyage de l'Ocmulgee, un grand assortiment de tapis de Bruxelles et autres de nouveaux dessins, qu'il offre à vendre à bas prix au magasin de tapis de H. SCHONMAKER,
14 déc 27, Chartres

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillement français consistant en:
Paletots de drap, unis et façonnés, doublés en soie ou en tartan,
Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre,
Pantalons de casimir noir et fantaisie,
Gilets de velours et cachemir,
Robes de chambre cachemire soie et tartan ouaté,
Habillements d'enfants, du dernier genre,
Gants, jouvain, 1ère qualité, de toutes couleurs,
Bretelles, parapluies, foulards,
Chemises de toile superfine, dernière mode,
Chapeaux, parfumerie &c.
—Aussi:—
Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et fantaisie, satin, cachemir et velours pour gilets,
verge, boutons, cordonnet, à coudre, doublure, gance, &c. à vendre par pièces ou morceaux &c.
A vendre à des prix très réduits pour du comptant.
VH. DECAUX & NOEL.
21 déc 95, rue de Chartres enc. Conti

Détenue à la geôle de St. Jean Baptiste la mulâtresse nommée Joséphine, disant appartenir à Mr. [illegible] de la paroisse [illegible].
Paroisse St. Jean Baptiste, 10 décembre [illegible]
[illegible]
24 déc [illegible]

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 26 Décembre,
La [illegible] représentation de
LA GRACE DE DIEU
Drame nouveau mêlé de chants, en 5 actes.

THEATRE [illegible]
[illegible]
Samedi, 25 décembre, jour de Noël.
[illegible]
Grande représentation par toute la troupe équestre.
LE SOIR:
Bénéfice de M. GABRIEL RAVEL.
Le spectacle commencera par
UNE PETITE COMEDIE.
Suivi de
Danses de corde par la famille Ravel.
Danse par M. et Mlle. Wells.
Le spectacle sera terminé par
LES BRIGANDS ITALIENS
ou
UNE BATAILLE A MINUIT
Par toute la famille RAVEL.

THEATRE ST. CHARLES.
Samedi, 25 décembre, [illegible]
Grande représentation [illegible]
[illegible]
St Mlle. [illegible]
Suivi de
GEORGE BARNWELL.
Pas seul, pas de deux et [illegible]
LA CRACOVIENNE
M Frederic, Mede. Arnold et M. Hill.
Le spectacle sera terminé par
ALLADIN
ou
LA LAMPE MERVEILLEUSE.

MAINTENANT OUVERT
60 rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez,
GRANDE EXHIBITION DE TABLEAUX.

Ce splendide salon a été rendu [illegible] particulières pour les dames [illegible] de fleurs, le chambre est [illegible] et de causeuses et tous les [illegible] prix pour cette exhibition digne du patronage des connaisseurs de cette ville.

Le superbe tableau de Maître [illegible] de Lemme par Dubois, auteur célèbre des tableaux d'ADAM et EVE. Cette production maintenant soumise au public de la Nouvelle-Orléans, est toute récente et d'une dimension de 170 pieds. Les grands critiques ont avoué que ce tableau est un CHEF D'ŒUVRE, et c'est [illegible] une belle composition. Cet ouvrage a été directement importé en Amérique, des études du célèbre peintre, dont on connait le mérite; il a été admiré à New-York et à Boston. On y trouvera de plus le tableau de [illegible] MORTON, auteur célèbre, [illegible] fils de l'illustre [illegible]. Monsieur Paris est le successeur de Thomas Lawrence et reconnu comme le meilleur peintre de portrait.

Le salon est ouvert de dix heures A. M., à dix heures P. M.
Prix d'entrée, 25 cents—Billets pour la saison $1.
Il y a un bureau de change et [illegible] 24 d—60

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti.
UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement sera dirigé par L CANONGE: les soins et attentions qu'il apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront connus par le passé.
On s'y charge des repas de corps, des repas de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.
Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.
Entrée particulière par l'allée. 17 déc—dm

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.
MR. HUSTON est retourné à la Nlle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr Prentiss, ils suivront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
☞ Bureau Nelle-Orléans, 6, rue St. Charles.
17 déc—60

CAFE DE PARIS.
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE
LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire de cet établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien lui continuer son patronage) n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit parfait à la parfaite satisfaction de toutes les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 26 nov—m

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près le Rail Road.
Deux maisons confortables à deux étages, situées rue Condé entre les rues du Quartier et de Chartres.
Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.
Le bas d'un magasin encoignure Canal et Chartres.
20 déc F. DE LIZARDI & Co.

COUVERTURES de Laine et Serviettes Françaises—14 caisses de 12 doux. chaque, serviettes de 4 à 5 pouces—8 balles couvertures de laine de 3 points, en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
16 dec—15 F. JORDY, 118, rue Royale.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL,
1 nov—60 Secrétaire

400 BARILLETS clous, 50 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 60 do vinaigre, 60 cai[illegible] bouchons à porter, 20 do do vin, 20 caisses colle à bouche de vin, 20 do cigares, 10 caisses [illegible] vieux de Madère, en magasin et à vendre par
12 d A. DURAND, 12, Bienville.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. N. RICULFI & Co, ont transporté leur bureau à la rue Royale No. 56, entre Bienville et Douane. [illegible]

HABILLEMENTS POUR HOMMES
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public que [illegible] de Paris, [illegible] par le bateau Sauve [illegible]
[illegible]
MEAKINGS & KETCHAM.
20 oct No. 1, rue Bienville enc. Vieille-Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse de Saint Bernard
COUR DES PREUVES.
Succession d'Antoine Bienvenu, père
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, le lundi 27 décembre 1841, à dix heures du matin, sur l'habitation de feu Antoine Bienvenu, en cette paroisse les objets suivans appartenant à la dite succession; savoir:
Dix chevaux, vingt quatre mulets, huit paires de bœufs, quatorze vaches, deux veaux, trente moutons, une voiture, un cabriolet, onze charrettes, quatre mille cordes de bois, un lot de chaînes, un lot de cables, un lot de pelles, pioches et haches, cinq chaudières à sucre, un moulin à vapeur à sucre, six chaudières à vapeur, un billard, des tables, chaises, armoires, argenteries, vaisselles et autres objets.
Conditions de la vente—Toute somme au-dessous de cent piastres comptant, au-dessus de cent piastres, payable au crédit. Les [illegible] et [illegible] à vapeur, au crédit, [illegible] endossés à la satisfaction des exécuteurs [illegible] avec privilège [illegible] Paroisse St. Bernard, le 1 décembre 1841.
10—3 en 10j OCTAVE E. ROUSSEAU, Juge.

NEGRES A LOUER.
IL sera loué dix nègres, dix négresses très robustes, bon de moulin, par [illegible] à coton ou une briqueterie, [illegible] ils seront loués en masse, en billets endossés à satisfaction et [illegible] mensuellement.
21 dec—6 J. A. BEARD & Co. Encanteurs.

MADAME VINCENT a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a encore un assortiment plus [illegible] pour la saison de bal, qui [illegible] à l'Anglaise, qu'elle vendra à de très bas prix.
Chapeaux de satin avec fleurs à $8 et $, [illegible]
Do en étoffe riche, et velours, $8 et $10,
Dentelles de différents, à 2 [illegible]
Echarpes et mouchoirs en soie avec [illegible]
Voiles [illegible] et [illegible] blanc et [illegible]
Châles de soie et [illegible]
Ombrelles en soie brochée et [illegible]
Gants de chevreau, 1ère. qualité,
Rubans et cravates pour modes,
Cols Guipure, brodés et manchettes,
Un grand assortiment de parfumeries. 22 dec—4

MR. COLOMB, dentiste du collège Jefferson et du couvent du Sacré Cœur;
Offre respectueusement ses services à ses amis ainsi qu'aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance. On le trouvera tous les jours à son cabinet de consultation No. 137, rue Royale, vis-à-vis l'hôtel St Louis, depuis 11 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M.
Recommandé par Messieurs les docteurs U. Landreau J. Dupas, Darrot, Guesnard, Labatut, Wuestrand, &c.
21 d—4

A VENDRE—Une très belle négresse âgée d'environ 24 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse et bonne cuisinière, recommandée comme excellent sujet pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
S'adresser, No. 90 rue Conti. 21 déc—30t 24,30

WAPLER & fils, rue de la Douane, 94, offrent à vendre à des prix avantageux:
300 Caisses vin St-Julien;
100 Caisses vin Pomys;
12 Caisses grand vin Bontournal;
100 Paniers Champagne,
100 Paniers Sillery mousseux,
25 Paniers vin du Rhin mousseux. 22 d—6

DEMANDE D'EMPLOI.
UN jeune homme âgé de vingt cinq ans, boulanger de son état, ayant travaillé plusieurs années à Paris, dans les plus fortes maisons, désirerait trouver une bonne boulangerie à conduire. S'adresser rue de Chartres, 150, ou on pourra donner tous les renseignements favorables.
24 déc—6f

A LOUER—Un domestique bien recommandé. On préférerait qu'il fût dans un magasin ou dans une famille particulière. S'adresser dans la rue de la Douane, no. 86
20 dec—6

UN avocat nouvellement arrivé de France et connaissant le français, le latin, le grec, la musique &c. désirerait se placer à la campagne pour y faire une éducation. Il fournira les meilleurs renseignements sur son compte. S'adresser rue du Vieux Bassin. No. 179. 20 déc—6f

BRIQUES de Ventre bord du lac [illegible] en bâteau, à vendre par DURAND & UZURAU.
17 déc—6t

PORC—100 barils Porc mess, inspecté, à vendre par
B & A SOULIE,
22 d 35, Bienville au premier

PLATILLAS, Britannias, Indiennes couleur claire ayant droit aux drawbacks à vendre à bas prix par
23 d W FREHN, 36 Douane.

BURLAPS et osnaburgs d'Ecosse et toile et cordes d'emballage à vendre par W FREHN 36 Douane.

WHISKEY irlandais et [illegible] vie pour le clai de la douane à vendre par W FREHN 36 Douane 26 d

WHISKEY—250 barils rectifié à vendre par
22 d CH. BYRNE, 190 Tchoupitoulas.

CHARRETTES [illegible]
[illegible] CH. BYRNE, 190 Tchoupitoulas.

ARDOISES—28 milliers récemment importés en débarquement du navire [illegible] à vendre par
23 d LYALL & DAVIDSON, 164 Camp.

BRIQUES à feu—10 milliers briques [illegible], en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON.
23 d 164 Camp.

ARDOISES de Welch—30 milliers de première qualité reçues et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
23 d 164 Camp.

ARDOISES de Bangor—Welch—2000 24 sur 12; 16,000 18 sur 10; 10,000 16 sur 10; 10,000 16 sur 8; 10,000 14 sur 8; reçues par le navire Shannon de Liverpool, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp. 23 d

WHISKEY—100 barils rectifié de Cincinnati, en débarquement et à vendre par J. VAIRIN & co.
20 déc

BEURRE—60 barillets [illegible] de l'Ouest, à vendre par
20 déc J. VAIRIN & co.

RIZ—60 tierçons en débarquement du brick [illegible] à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
20 déc 75, Magasins.

BEURRE—20 barillets de Pecost, en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE,
20 déc 77, Commerce.

FARINE—300 barils première qualité, marque des boulangers, à vendre par
21 déc M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

ETOFFE de Pitre actuellement en débarquement et à vendre par T. O. & BEXTER,
21 déc—6 33, rue du Camp, au 1er.

VINS—Madère, Porto, Sherry en caisses de 12 bouteilles, [illegible] &c. [illegible]

POUR ST-LOUIS.
Le steamer GENERAL BRADY, captaine Obara, partira mardi, 28 du courant pour St Louis et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras ou à
JOHN A. MERRITT, 58 Camp
Le General Brady prendra du fret pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Cairo et tous les ports intermédiaires.
24 d

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires.
Mardi 28 courant, à 10 heures, A. M. le steamer GREY EAGLE, capitaine Shallcross, partira comme ci-dessus. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue Poydras ou à LAYET & AMELUNG,
24 d 111, Tchoupitoulas

POUR PORT GIBSON, Perth Grand Gulf, Van Buren, Little Rock, et tous les ports intermédiaires. Le steamer JOHN JAY, capitaine Sloane, partira jeudi [illegible] à 10 heures pour fret ou passage, à bord, ou à
23 déc WALTON & COCKAYNE, 78 et 79 N. Levée

POUR VERMILLION—Le steamer WAVERLY, capt. J. J. Smith, [illegible] fera des voyages réguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
24 déc—4 Rue St. Louis.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith, fera [illegible] voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et St Martinville.
S'adresser à
24 déc HALL, BEIN & CLAPP, 66, rue Tchapitoulas.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, (Teche.)—Le steamer OSAGE VALLEY, capt. Young, partira samedi 25 du courant, à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
24 déc HALL, BEIN & CLAPP, 66, Tchapitoulas

POUR NEW-YORK.
Le paquebot fin voilier TRENTON, capitaine J. S. Bennett, venant d'arriver, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, premier rang, vis à vis la rue Poydras ou à J W STANTON & co.
25 d 28, Poydras.

POUR BALTIMORE.
La barque fine voilière A. No. 1 MARINE, capitaine Woodward, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu pour le port ci-dessus; pour le balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis les magasins triangulaires ou à FOSDICK & BROTHERS,
20 déc 66, rue du Camp

POUR LIVERPOOL.
LE navire de première classe SHARON, capt Purington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
25 dec 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire première classe OCTAVIUS, E. Co[illegible] capitaine, partira sous peu pour le port ci-dessus.
Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
25 déc S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier ADAMS, capitaine Mos[illegible] Grey, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
20 déc S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—Le navire A. 1, SUFFOLK, capitaine Foster, partira bientôt pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la promenade publique ou à
20 déc JOHN A. MERRITT, 58 Camp.

MAGASIN DE COMESTIBLES,
Encoignure Royale et Dumaine.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de vins et de provisions de toutes espèce, consistant en:
Vins rouges en barriques et en caisses, tels que Lafitte, Léoville, Margaux, St. Estèphe, St. Julien
Vins de Marseille, Bergasse, Bandol, Lirace Baux,
Vins blancs, Sauterne, Haut Barsac, Graves, en demi barriques et en caisses de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins de Bourgogne, Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits bouteilles et demi bouteilles.
Vins de Champagne en paniers de 12 et 24 demi bouteilles.
Vins du Rhin, Hochheimer, [illegible]
Conserves alimentaires, truffes, [illegible] à l'huile, pâtés truffés de lièvres, foie de Strasbourg, perdreaux, cailles, bécassines, [illegible], cèpes, ortolans, [illegible] de Lyon,
Fromages du [illegible], Gruyère, Neufchatel.
Fruits au jus, tels que [illegible], poires, pêches, abricots [illegible]
Jus de groseilles, framboises pour limonades et sirops.
[illegible] d'Angers.
Liqueurs assorties, surfines et superfines,
Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots.
Curaçao de Hollande en bouteilles et demi bouteilles.
Absynthe de la marque V. L.
Kirchwasser.
Salaisons assorties, thon mariné, anchois à l'huile, olives farcies.
Prunes sèches en paniers.
Vermicelle et Macaroni.
Les familles pourront continuer à s'approvisionner de bon vin de Bordeaux à raison de dix bouteilles pour une piastre.
23 nov—1m B. POUVERIN

CONSERVES alimentaires—40 caisses de 24 boîtes, [illegible], 20 caisses de 24 demi-boîtes de [illegible], 18 caisses de 24 demi boîtes sardines à l'huile, [illegible] caisses de 24 demi boîtes sardines crues à l'huile.
10 caisses petits pois au naturel en grandes et demi boîtes.
[illegible]
6 caisses cèpes à l'huile en grandes et demi boîtes.
20 caisses tables au jus,
20 caisses fruits assortis de
Récemment reçu et à vendre à des prix très accomodés, en gros et en détail par VALETON & Co
20 nov Encoignure Royale et Douane

SUCRE de la Havane—170 caisses sucre blanc et jaune à vendre par CANTIN, DARAN & Co,
19 déc 11 et 13, rue St. Louis.

CIGARES PRINCIPE—100 milliers véritables Vara Principe, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
19 déc 11 et 13, St. Louis.

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes excellentes Sardines de Nantes, en grandes boîtes, en 1/2 boîtes, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
19 déc. 11 et 13, St. Louis.

THE, [illegible] Mingbe, [illegible] à vendre par
19 déc CANTIN, DARAN & Co. 11 et 13, St. Louis

SON—[illegible] et à vendre par M. A. ROBITAILLE,
16 déc 77 Commerce.

COMMERCE DE PRODUITS DE L'OUEST.
MR. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre se[illegible] [illegible] aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent [illegible] garantie des profits [illegible]
Commission: Pour les vendeurs 5 pr. et., pour les acheteurs 2 1/2 pour cent net sur les commissions 1 oct

CHALES—Une caisse chales thibet, en couleurs assorties et richement brodés en soie avec frange crêpe; [illegible] reçue de France, à vendre par
B & A SOULIE,
20 nov 35, rue Bienville, au 1er.

EAU-DE-VIE [illegible] à vendre par [illegible] Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
Sera vendu sans réserve, pour [illegible] en partage, le [illegible], 18 décembre 1842, à midi, à la Bourse Saint Louis, les propriétés et terrains ci-dessous décrits, savoir: [illegible] situé rue de Chartres, entre les rues Bienville [illegible], ayant mesure américaine, 70 pieds de face [illegible] à la rue de Chartres, sur 77 pieds 11 1-2 [illegible] ensemble le magasin en briques à [illegible] la rue du Quartier, façade en granit [illegible]. Le dit propriété est louée à bail [illegible] octobre 1844, à raison de $2,000 par an, payable [illegible].

Conditions—l'acquéreur assumera le paiement d'une [illegible] hypothécaire en faveur de la Banque de la Louisiane, de la somme de $16,000, déjà exigibles, avec le privilège [illegible] le dit billet jusqu'au 17 août 1844 [illegible] en [illegible], par douze chaque année, un escompte à raison de 7 pour cent l'an, et réduisant la dette conforme aux conditions faites par la dite Banque, ou à son option, il paiera comptant, la dite somme de $16,000, et fournira pour la balance, ses billets à 6, 12 et 18 mois.

Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, ayant mesure américaine, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St. Louis, sur 117 pieds 2 pouces de profondeur; le dit terrain se rétrécissant à 7 pieds 2 pouces à la ligne qui le borne du côté de la rue Royale, après une première profondeur de 62 pieds, et de 2 pieds 9 pouces après une seconde profondeur de 53 pieds 4 pouces, et dont l'écart [illegible] [illegible] de profondeur [illegible], ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible] en briques à [illegible] [illegible] la cour sont loués à raison [illegible] 15 octobre prochain, avec privilège de [illegible] pour une année de plus [illegible] pourvue de l'eau des water works, est louée présentement pour une pension, tant par la pension que par le grand nombre de pièces qui la composent.

Conditions—$15,200 payables comptant, et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue St. Louis, sur 100 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et constructions.

Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

Un Lot de Terre formant l'encoignure des rues Royale et du Quartier, ayant mesure française 60 pieds de face à la première, sur 71 pieds 9 pouces de face à la seconde, ensemble les bâtisses et améliorations y construits. Cette propriété qui est pourvue de l'eau des water works, est louée à bail expirant le 1er. octobre 1843, à raison de $60 par mois.

Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

[illegible] situés à Alger, Bourg Duverger, sive droite du fleuve, à proximité du ferry de la seconde municipalité, savoir:

Le No. 1, de l'Ilet 36, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant mesure française, 120 pieds de face à la rue Patterson, sur toute la profondeur jusqu'à la ligne de la levée, avec les améliorations qui sont dessus et qui consistent en une maison de maître, cuisine, chantier de construction, forge etc.; le tout loué à bail expirant le 2 août 1843, à $45 par mois, payables par trimestre.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 1, de l'Ilet 2, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant 25 pieds de face à la première et 121 pieds 1 pouce de face à la seconde, ensemble les bâtisses et améliorations y construites.

Conditions; un quart comptant et la reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 2, du même îlet, attenant au précédent, ayant 72 pieds de face à la rue Patterson, sur 121 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble les maisons, cuisines, écurie, et fenêtres et constructions; le tout loué à $40 par mois.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 3, attenant au précédent sur la ligne du fond, ayant 30 pieds de face à la rue Bonis, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses et constructions.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 4, attenant au précédent, ayant 36 pieds de face à la rue Bonis, sur 80 pieds de profondeur; avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 5, attenant au précédent, ayant 32 pieds 11 pouces de face à la rue Bonis, sur 80 pieds de profondeur, avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 6, formant l'encoignure des rues Bonis et Villeré, ayant 30 pieds de face à la première et 80 pieds de face à la seconde, avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 7, touchant au précédent sur la ligne du fond, ayant 30 pieds de face à la rue Villeré sur 90 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 8, attenant au précédent, et ayant les mêmes dimensions, [illegible] aux mêmes conditions. Le tout mesure américaine.

10 actions de $500 chacune, payées en plein, au fonds capital de la Compagnie d'Assurance d'Orléans.

Conditions; comptant.

Un lot de terre situé rue St Paul entre les rues Gravier et Perdido, seconde municipalité, ayant 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné à la ligne supérieure par la propriété de M. Louis Bourgeois, et à la ligne inférieure par celle du docteur Baca.

Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

N. B. Tous les billets provenant de la vente ci-dessus devront être tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et des hypothèques, à leur [illegible] jusqu'à parfait paiement [illegible] [illegible] à raison de dix pour cent l'an, mais ne commençant à courir qu'à partir de leur échéance [illegible] actes de vente passés par devant M. Bois, Notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 déc—26, 27, 29, 31 d 4 1 jusqu'à [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu sans réserve mercredi 29 du courant, à midi à la Bourse St-Louis le brick HERMAPHRODITE & GOOD HOPE, double et chevillé en cuivre, bien construit du port de 194 tonneaux et 800 barils et qui a été récemment radoubé à New York. Ce navire est actuellement mouillé vis-à-vis les bâtisses du triangle où on pourra voir l'inventaire.
Conditions comptant.

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu Mardi, 28 du courant, à onze heures sur la Levée vis à vis la rue Lafayette:
[illegible] barils de farine, et
900 barillets Beurre, légèrement avariés à bord d'un chaland, Exp. Maxwell, rembarquées et avariés au [illegible] à bord du steamer West Tennessee, vendus par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 25 déc

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de Elihu Shields
IL sera vendu Lundi 10 Janvier prochain, à 10 heures 1/2 A. M. dans la maison située à l'encoignure des rues [illegible] et Duplantier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 novembre 1841, et sous la direction de J. M. Taylor exécuteur de la succession de Elihu Shields.
Un lot de meubles appartenant à la dite succession tels que: armoires, sideboards, sofas, bois de lit et literie, tables, Bureaux, chaises, glaces et une petite bibliothèque.
Conditions comptant. 25 déc—20, 4 et 10j.

PAR S. GUINAULT & A. D. BOISGOURT.
Succession de Nicolas [illegible]
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1841.
Il sera vendu le samedi 29 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Nicolas Girod. Lesquelles propriétés seront vendues conformément à des plans dressés par Benj. Buisson, arpenteur.
Une Propriété à l'angle des rues de Chartres et St. Louis, divisée en deux lots.
1er. Lot, à l'angle des rues St. Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 3 pouces face à la rue St. Louis, et 64 pieds 2 pouces face à la rue de Chartres, ayant une profondeur irrégulière, depuis 42 pieds 3 pouces, jusqu'à 64 pieds, ensemble avec la maison en briques à 3 étages, mansardes, belvédère et dépendances, la cour séparée d'avec le no. 2 par une cloison, la dite maison ayant le water works.
2me. Lot attenant à celui ci-dessus, mesurant 64 pieds 4 pouces face à la rue St. Louis, sur une profondeur irrégulière de 66 pieds 9 pouces, sur une ligne, et 25 pieds 6 pouces, sur l'autre, avec une maison en briques à étage, avec porte-cochère, arrière bâtiment, cuisine et dépendances. La cour est séparée d'avec le No. 1 par une cloison.

Propriété à l'angle des rues Royale et St Louis, divisée en trois lots.

Lot No. 1—22 pieds 4 pouces de face à la rue Royale et 127 pieds 10 pouces de profondeur, se réduisant en largeur dans le fond, conformément au plan qui sera exhibé avant la vente, ensemble avec les édifices consistant en une maison en briques à étage, cuisine, chambres de domestiques en briques, porte-cochère, et dépendances; le tout loué par bail à M. Peychaud pharmacien.

Le lot No. 2—formant l'angle des rues Royale et Saint-Louis mesure 1[illegible] pieds 6 pouces de face à la rue Royale et [illegible] pieds de face à la rue St. Louis; ensemble les bâtisses consistant en une maison en briques à étage, cour, cuisine en briques avec chambres de domestiques.

La cour séparée par une cloison de la portion de cour du No. 3 ci après, ensemble les autres améliorations qui peuvent exister.

Lot No. 3—mesure 47 pieds 10 pouces face à la rue St. Louis sur une profondeur irrégulière depuis 31 pieds jusqu'à 27 pieds, se réduisant en largeur au fond à 20 pieds 6 pouces, ensemble avec les bâtisses en briques à étage, grand magasin d'entrepôt et autres dépendances.

Terrain rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, mesure 60 pieds de face à la rue Royale sur 130 de profondeur sur lequel est une maison à étage en briques, corridor et porte cochère, vaste cour, cuisine à étage et chambres pour domestiques et autres améliorations. Ladite maison précédemment occupée par M. Girard marchand de meubles. Ladite propriété est sujette à un bail.

Un terrain rue Bienville entre Royale et Bourbon, mesurant 40 pieds de face à la rue Bienville sur 100 de profondeur, avec la maison à étage, vastes magasins et améliorations qui y existent.

Feu N. Girod avait donné à bail ce terrain pour 15 ans qui expireront le 1er. février 1846 à Mr. John Morie sous une rente de 400 piastres et à la charge de faire les constructions qui existent, en sorte que l'acquéreur devra entretenir ce bail jusqu'à son expiration dans 5 ans.

Un terrain rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds français à la rue de Conti, sur 145 pieds de profondeur avec les bâtisses qui y existent, et consistant en une maison en briques à deux étages, porte cochère, corridor, remise, écurie, vaste cour pavée en pierres, puits et pompes, chambres de domestiques, cuisines à étages et autres améliorations qui y existent. Sur cette maison reposent 104 actions de la Banque des Citoyens qui seront comprises dans la vente.

Propriété à l'angle des rues Moreau et Champs Elysées, divisée en 3 lots.

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, mesurant 127 pieds 10 pouces de face à la rue Moreau sur 63 pieds 11 pouces face à la rue de Champs Elysées entre lignes parallèles, mesure française, avec divers édifices en briques, consistant en une maison à étage, cuisine et autres dépendances.

Lot No. 2, terrain touchant immédiatement le jardin de la maison lot No 1 mesurant 63 pieds 11 pouces plus ou moins sur la rue des Champs Elysées avec une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles, mesure française.

Lot No. 3, terrain joignant le précédent, mesure 25 pieds 6 pouces et 1/2 de face à la rue de Champs Elysées, sur 180 pieds 9 pouces et 1/4 de profondeur entre lignes parallèles. Sur partie de ce terrain est bâti un vaste magasin en briques, mesure française.

Une propriété comprise entre les rues Champs Elysées, Craps et Morigny.

Lot No. 1 [illegible] en dix lots, mesure 31 pieds et demi sur la rue des Champs Elysées et 120 pieds sur la rue du [illegible]

Lot No. 2, mesure 31 pieds et demi sur la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 3 mesure 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 4 mesure 31 pieds [illegible] et demi face à la rue [illegible] Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 5 mesure sur la rue des [illegible] 36 pieds sur 127 et 10 pouces de profondeur entre [illegible] parallèles.

Lot No. 6 mesure sur la rue du [illegible] 36 pieds sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot No. 7 mesure 31 pieds sur la rue du Craps 123 pieds et [illegible] la rue Morigny 31 pieds 11 pouces et demi.

Lot No. 8 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Morigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 9 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Morigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 10 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Morigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

AUSSI:

Quatre actions de la banque de Cité de la Nouvelle Orléans.

Quatre actions de la banque de l'Etat de la Louisiane

Deux actions de la Compagnie d'Assurances du Théâtre d'Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant, et pour les propriétés, un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires portant intérêt au taux de [illegible] pour cent, en cas de non paiement.

24 déc—24, 31 30 Dec 6, 13, 15, 22, 27, 29 jan.

Vente à l'encan de propriétés dans la seconde municipalité.

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 22 novembre 1841, et approuvée le 26 du même mois.

Trois lots de terre, formant la partie irrégulière de terrain appartenant à ladite municipalité, bornée par les rues Canal, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Commune, et mesurant comme suit:

Le lot No. un, 18 pieds 9 pouces sur la rue du Canal, 48 pieds 3 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 46 pieds 11 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée et 30 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No deux.

Le lot No. deux 31 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 5 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, 45 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3.

Le lot No trois 31 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, [illegible] pieds 6 pouces sur la rue de la Commune, 23 pieds 5 pouces sur la rue de la Nouvelle Levée, et 50 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2.

Termes et conditions. Les lots ci-dessus seront vendus à un crédit de un, deux trois quatre et cinq ans, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de la municipalité, et hypothèques spéciales sur le lot ou les lots vendus jusqu'à parfait paiement.

Dans le cas où les conditions de la vente ne seraient pas remplies dans les dix jours qui suivront l'adjudication, par l'acquéreur ou les acquéreurs, il sera [illegible] revendre aux risques et frais de l'acquéreur ou acquéreurs sans aucune procédure judiciaire et avoir recours contre les acquéreurs pour la perte que pourrait occasionner cette revente.

Les actes de vente seront passés pardevant le notaire de la municipalité aux frais de l'acquéreur et seront signés par le maire au lieu et place de cette corporation.
26 nov—[illegible] jus 27déc.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Propriétés de Valeur.
IL sera vendu jeudi, 30 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade:
1o Un Magasin en briques à trois étages dans la rue Tchoupitoulas, no. 131, ayant 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face sur une profondeur de 47 pieds 1[illegible] pouces et 6 lignes et attenant au magasin à l'encoignure Tchoupitoulas et Girod.
2o, Une Maison et un Lot de Terre dans la rue Perdide, entre les rues Baronne et Philippa, ayant 33 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds 2 pouces de profondeur et près le marché de la rue Poydras
3o. Un Lot de Terre dans la rue Baronne côté Est entre les rues Julia et Girod, ayant 40 pieds de face, sur 170 pieds de profondeur, trottoirs et gouttières nouvellement faits.
4o. La moitié indivise dans une pièce de terre triangulaire faisant la fourche avec les rues des Nonnes et des Religieuses, près de la presse à coton d'Orléans, ayant de face 83 pieds 8 pouces et 10 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur 43 pieds 10 pouces et 10 lignes sur la rue des Nonnes et Religieuses, et 61 pieds 9 pouces sur la ligne de la rue [illegible] à Pautre.
5o. Un Lot de Terre ayant de face 27 pieds 7 pouces à la rue Gravier, vis-à-vis l'hôtel Saint Charles, et courant à la rue de l'Union sur laquelle il a de face 26 pieds 6 pouces, ledit lot tient à l'église de Mr. Clapp sur la ligne du fond.
6o. Deux Ilets entiers de Terre dans McDonoughville, nos 64 et 73. Le no. 65 est borné par les rues Jefferson, Bainbridge, Madison et Virginie. Le no. 73 est borné par les rues Madison, Ptolemy, Monroe et Socrate, chaque îlet contient 300 pieds sur chaque rue, et est dans le voisinage du nouvel hôpital de la Marine, et bien situé pour les jardiniers.
Les conditions seront connues le jour de la vente.
21 déc—6

PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, samedi 1er janvier, à onze heures dans la nef de l'église.
Le bail de plusieurs bancs pour une année; de plus grande [illegible] seront données à la Vente. 22 déc

PAR J. A. BEARD & Co
IL sera vendu à l'encan, jeudi 23 du courant, à 4 heures l'après dîner, la balance des bancs invendus de l'église presbytérienne. Les conditions et de plus amples détails seront donnés à la vente.
La vente aura lieu à l'église Cathédrale St. Patrick. 23d

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale dérivée de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou le veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigues ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de la poitrine, elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles et [illegible] par enchantement à son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté [illegible] de ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que puissent employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171. 28 fev—6f

A VENDRE, chez le soussigné, arrivés par les derniers navires du Havre:
Jaconats batiste
Mousselines 7/4 quadrillées en blanc,
do mille fleurs blanc et couleur,
do Organdy D en blanc,
Mouchoirs de sucre à bordures,
do à bords et intérieur imprimé,
Kirschwasser 1re qualité,
Extrait d'absynthe, 1re qualité,
Vins de madère de différents prix et qualité supérieure,
Plus, en débarquement du navire Sorrow:
[illegible] de soie, chapeaux et capottes de soie, ce qu'il y a de mieux faits, de plus nouveau, et à vendre par GEORGE LIENNE,
20 nov rue Toulouse 50, entre Chartres et Royale.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à sept et neuf places, poêles avec leur et grates de cheminées, de différentes formes.
Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
22 oct 13, Nouvelle-Levée

EN débarquement du navire Chateaubriand et à vendre par les soussignés:—300 barriques vin rouge, divers crus, 150 demi barriques vin Haut Barsac, 150 do. do de Haut Sauterne, 430 caisses de Bordeaux, 70 do fruits à l'eau de vie, 50 do absynthe, 10 do [illegible], 30 do liqueurs assorties, 20 do anisette, [illegible] dix [illegible], 80 futailles eau de vie, 5 do [illegible], 1 caisse soieries de Lyon, 30 paires bougies, 20,000 do de [illegible], 564 damejeannes [illegible].
A. CAPDEVIELLE & CICULLU,
21 déc 25, Vieille Levée

[illegible] barils de farine [illegible] à vendre par
CHARLES DOANE, 69, Poydras.